

une série de mesures furent prises pour faciliter l'adaptation à l'activité de temps de paix et pour soutenir l'élan de la dynamique économique canadienne: l'établissement de la Banque d'expansion industrielle, l'adoption de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et l'institution de la Société centrale d'hypothèques et de logement et de la Société d'assurance des crédits à l'exportation. En plus d'établir cette dernière, le Parlement autorisa le ministre des Finances à consentir des crédits à d'autres pays. Le plus important a été celui de 1,250 millions de dollars, accordé au Royaume-Uni.

On trouve dans les discours du budget annuel du ministre des Finances ses analyses de la situation économique, de même que les mesures dictées par sa politique. Ceux des trois premières années d'après-guerre nous le montre en train de peser plusieurs facteurs qui s'opposaient: tout d'abord, l'opinion que les impôts élevés du temps de guerre décourageaient le travail et l'investissement; puis, la conviction qu'en période de prospérité il fallait réduire la dette nationale; enfin, l'idée qu'un excédent budgétaire aiderait à neutraliser les forces inflationnaires de l'économie d'après-guerre.

Dans les trois premiers budgets d'après-guerre, le taux des impôts a été réduit, mais de forts excédents ont été obtenus. Le budget de 1949 prévoyait un très faible excédent, à peine au-delà de la balance, et il complétait le programme visant à ramener les taxes au niveau du temps de paix. Les points saillants du budget de 1949 étaient une rigoureuse refonte des taxes sur les denrées et l'inauguration d'un programme visant à abolir la double imposition des bénéficiaires commerciaux, considérée comme une cause de la pénurie relative de parts d'intérêts.

Vers la fin de 1948, la situation économique s'était stabilisée et, durant les dix-huit mois suivants, les prix n'ont guère changé; l'inflation était bien maîtrisée. La guerre de Corée en juin 1950 est venue mettre fin à cette période de conditions normales. Le programme de défense alors adopté nécessitait des dépenses quadruplées ou quintuplées. La situation économique était déjà tendue par le programme d'immobilisations et le niveau élevé des dépenses des consommateurs.

Le conflit coréen déclenché, l'ampleur du programme de défense obligea le gouvernement fédéral à établir des priorités, à limiter certaines demandes et à s'assurer que les ressources étaient suffisantes pour répondre aux besoins les plus importants du pays. Deux principaux modes s'offraient pour accomplir cette tâche: réglementation directe d'ensemble et politiques générales financières et monétaires qui agissent indirectement. On a jugé que la réglementation directe était d'application onéreuse, qu'elle imposait des restrictions inutiles à la liberté personnelle et qu'elle était tout à fait impropre à un effort prolongé.

Le choix de la deuxième méthode ressort des budgets déposés après juin 1950. Ceux-ci furent conçus de façon à financer le programme de défense sans emprunter et à utiliser les hausses d'impôts nécessaires pour enrayer l'inflation dans la mesure du possible. Les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés augmentèrent de 20 p. 100. Près de la moitié du nouveau revenu requis provenait de l'augmentation des taxes de vente et d'accise. Le ministre des Finances était d'avis que ces mesures enlèveraient moins l'envie de produire que ne l'auraient fait de nouvelles augmentations de l'impôt sur le revenu.

Bien que les budgets successifs durant le conflit coréen aient été destinés à ne produire qu'un faible excédent, la production nationale croissante et l'arriéré dans la production de défense ont occasionné des surplus budgétaires modérés en 1950-1951 et 1951-1952.